

170, BOULEVARD DU MONTPARNASSE
 75014 PARIS - FRANCE

TÉL. 325-36-74

a) Données géographiques

Le village de Santa Teresinha relève de la circonscription de Luciára, dans l'Etat du Mato Grosso, sur les bords du fleuve Araguaia et face à l'île de Bananal.

La localité est composée de 140 familles de petits cultivateurs ("posseiros"). Elle est desservie par un terrain d'aviation où la compagnie VASP fait escale six fois par semaine. Il y a deux écoles et une coopérative populaire en pleine activité: "La coopérative agricole mixte de l'Araguaia", déclarée en mai 1965 sous le numéro 8.173. Il y a aussi une paroisse sous la juridiction de la Prélature de Conceição do Araguaia et qui a à sa charge une école primaire, un dispensaire avec une infirmière diplômée, un centre d'alphabétisation pour adultes; la paroisse contribue également à l'orientation de la coopérative.

Bien que Santa Teresinha ne soit pas constituée en unité administrative de district, pour des raisons exposées plus loin, elle est cependant une localité en phase de développement caractérisé.

b) Historique

Le peuplement de la région date de 1910. Les premiers habitants se fixèrent d'abord dans le lieu-dit "le trou de la pierre", à 6 km de Santa Teresinha.

En 1931, Dom Sebastião Tomás, évêque de la prélature de Conceição do Araguaia, fonde la localité de Santa Teresinha sur une colline afin de la préserver des inondations périodiques, et il la dote d'une résidence pour missionnaire, d'une grande école et d'une église, le tout construit solidement en charpente de bois et encore utilisé aujourd'hui.

De nombreux habitants ne tardèrent pas à affluer dans le nouveau poste et ils s'adonnèrent à leurs activités agricoles et pastorales habituelles.

En 1960, alors que la région était déjà défrichée et habitée, et qu'une réserve était créée pour les indiens Tapirapés, une Société Immobilière de la Vallée du Araguaia (CIVA) appartenant à des industriels de São Paulo, recevait au cours des derniers jours d'exercice du gouverneur Ponce de l'Etat du Mato Grosso des titres de propriété pour ... 1.200.000 (un million deux cents mille) hectares de terres de la région, à raison du prix moyen de 15 (quinze) cruzeiros anciens l'hectare (1), vente dont il est fait état dans le registre du commerce du cadastre de Barra do Garças (Mato Grosso).

C'est de cette époque (1960) que datent les premières difficultés entre la Société et les habitants, car la CIVA a cherché à faire prévaloir ses droits exclusifs sur la totalité des terres pour les découper en parcelles et les revendre librement et sans encombres.

Quelques années plus tard, par suite de la mésentente entre les directeurs, cette Société a été relayée par d'autres sociétés. Actuellement, les deux principales sont, d'une part, la CODEARA (Compagnie de Développement de l'Araguaia) dont le directeur est M. Armando Conde, demeurant à São Paulo, rue Boa Vista n° 208, tel. 36.75.06, et, d'autre part, la TAPIRAGUAIA dont le directeur est M. Antônio Carlos de Oliveira, demeurant à São Paulo, rue São Bento n° 470, tel. 32.86.43.

Les désaccords avec les habitants augmentèrent sensiblement à partir de 1965, quand les gérants et les préposés de la Société commencèrent à mettre

à exécution des plans précis d'expulsion des habitants, plans élaborés par les directeurs et prévus en trois étapes:

- 1) persuader les habitants à s'en aller
- 2) racheter leurs troupeaux et leurs installations
- 3) faire pression et menacer.

Pour appuyer cette politique de guerre des nerfs, la Société CODEARA obtint en 1965 l'appui de deux éléments de la police militaire de l'Etat du Mato Grosso détachés au service de ses intérêts. Les deux policiers (un caporal et un soldat) sont transportés, logés et nourris aux frais de la Société et reçoivent d'elle un salaire mensuel.

Les pressions exercées sur les habitants avec l'aide de la police militaire ont surtout consisté dans l'interdiction de construire de nouvelles maisons, de réparer les anciennes ou de faire de nouvelles plantations. Elles prirent même la forme de suppression des clôtures de fil de fer barbelé placées autour des terres des petits cultivateurs.

Désorientée et apeurée, la population ne fit jamais usage de violence. Elle s'adressa toujours au contraire au curé de la paroisse, le P. Francisco Jentel, et dernièrement à l'évêque de la Prélature de Conceição do Araguaia.

Le curé s'employa à convaincre ceux qui désespéraient de ne pas s'en aller, étant donné qu'ils ne sauraient où s'installer puisque la région toute entière appartient déjà aux sociétés immobilières. De plus, beaucoup d'enfants et de vieillards mourraient de faim dans la rigueur de l'exode, par suite du manque de transports et de ravitaillement, jusqu'à ce qu'ils trouvent un endroit où se fixer et où il n'y ait pas de risque de conflits avec des propriétaires.

Le P. Francisco Jentel est déjà entré en contact avec le Secrétariat Général de l'Etat du Mato Grosso. Mais ses appels se sont perdus par suite des distances et de l'absence totale de tout moyen de communication.

Sur le conseil de l'évêque, le P. Francisco Jentel est entré personnellement en contact avec les directeurs de la Société à São Paulo pour leur faire deux propositions:

- 1) permettre à la population de créer le District de Santa Teresinha avec ses biens immobiliers légaux, de sorte que la population puisse librement construire ses maisons et organiser sa vie de communauté;
- 2) permettre aux petits cultivateurs de travailler dans leurs maigres champs qui sont leur seul moyen de subsistance et qui, en raison de leurs dimensions réduites, ne représentent pas une grande perte pour la société. De plus, les hommes du village représentent une main-d'oeuvre utile et bon marché pour la Société.

Jusqu'à maintenant, les directeurs n'ont donné aucune réponse dans ce sens. Et la guerre des nerfs continue...

Il est vrai que la Société a déjà laissé percer quelques promesses de colonisation en faveur de la population du village; et nous avons déjà entendu parler de projets de ce genre de la part des services de la Surintendance pour le Développement de l'Amazonie (SUDAM). Mais la population de Santa Teresinha a de sérieuses raisons de se méfier de telles promesses; le bruit court, en effet, qu'ils seraient déplacés vers des terres pour la plupart marécageuses. Quant aux agissements de la Société, ils ne consistent qu'en interdictions et en pressions.

2- SOLUTIONS PROPOSEES

Au vu de ce qui vient d'être relaté et en tant que représentant des aspirations de la population de Santa Teresinha, nous vous proposons, Monsieur le président de la République, les éléments suivants de solution dans l'espoir que vous voudrez bien les faire exécuter par les services compétents:

1) La création du District de Santa Teresinha avec ses biens immobiliers sous la juridiction de la mairie de Luciára érigée comme telle en janvier 1964 par la loi n° 1940 du 11 novembre 1963.

Cette demande est motivée par le fait que le noyau principal de la population de la région réside à Santa Teresinha, avec ses maisons d'habitation, son commerce, ses écoles, sa coopérative et son église, et que le village est situé dans des terres qu'une Société privée prétend être de son exclusive propriété, laquelle Société se substitue aux pouvoirs publics pour des décisions des plus ordinaires concernant le bien commun de la population, telles que la construction ou la réparation de maisons.

2) La concession des titres de propriété aux habitants et aux petits cultivateurs recensés par l'Institut Brésilien de la Réforme Agraire (IBRA).

3) L'expropriation d'une aire de 10.000 (dix mille) hectares pour la colonisation. Cette expropriation serait faite aux conditions suivantes:

a- l'organisme habilité à organiser la colonisation serait la Coopérative Agricole et non pas la Société CODEARA;

b- la Coopérative choisirait elle-même les terres à exproprier, en accord avec le gouvernement;

c- la Coopérative préparerait le plan de colonisation pour le soumettre aux organismes compétents du gouvernement.

La raison de cette demande est d'éviter à l'avenir toute friction avec les Sociétés à l'occasion de l'arrivée d'autres personnes intéressées à s'établir dans la région pour y cultiver de petits champs. Ces nouveaux arrivés ne disposeraient pas seulement de terres, mais aussi d'une orientation pour leur travail et d'un appui pour l'alimentation, la santé, l'éducation scolaire et la promotion humaine en général.

Le 12 avril 1967
Dom Tomaz Balduino
évêque de Conceição do Araguaia

Note du traducteur:

Ce rapport a été annoté par la main du président de la République, le maréchal Costa e Silva, le 29 novembre 1967, avec ces mots: "A la connaissance de Son Excellence le Ministre de l'Agriculture, pour mesures à adopter".

(Traduction DIAL - Droits réservés
pour la traduction française)